

9 rue de la gare
29430 PLOUONEVEZ-LOCHRIST

02.98.61.41.30
mfr.plounevez-lochrist@mfr.asso.fr
www.mfr-plounevez.com



Madame, Monsieur,

Voici la nouvelle circulaire pour la rentrée 2024/2025, nous vous demandons d'être vigilants quant à la lecture de celle-ci, plusieurs informations y sont mentionnées concernant, les documents à fournir, les dates des différentes rentrées, le coût de la scolarité, une information important concernant les bourses, ... Merci de la consulter vraiment jusqu'au bout....

Ceci étant, si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour information, le secrétariat reste ouvert jusqu'au 12 juillet.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été.

Pièces jointes à ce courrier :

Pour tous :

- La liste des fournitures scolaires
- Le planning d'année
- Le certificat médical (à compléter par votre médecin)

Pour les nouveaux inscrits :

- Evaluations des besoins spécifiques de l'élève et Autorisation Médicale (à compléter par la famille)
- L'autorisation de photographe
- La fiche de motivation (à compléter par le candidat)
- La demande de prélèvements

Pour les Boursiers :

- Un dossier de demande de bourses si vous en avait fait la demande lors de l'inscription
- Un dossier de demande de bourses si vous étiez boursier l'an dernier (il n'y a plus de reconduction)

Dates des rentrées et des réunions de parents :

| CLASSES | Dates des rentrées scolaires |
|--------------------------|---|
| 4 ^{ème} | Lundi 9 septembre 2024 avec Réunion de parents à 9:00 |
| 3 ^{ème} | Lundi 2 septembre 2024 avec Réunion de parents à 9:00 |
| Seconde Professionnelle | Lundi 9 septembre 2024 avec Réunion de parents à 9:30 |
| 1 ^{ère} Bac Pro | Lundi 2 septembre 2024 avec Réunion de parents à 9:30 |
| Terminale Bac Pro | Lundi 9 septembre 2024 avec Réunion de parents à 9:30 |

Pièces administratives obligatoires :

Les papiers administratifs demandés, doivent être fournis à la rentrée. Ces pièces sont à insérer dans l'enveloppe jointe à ce courrier et à remettre aux responsables de classe.

POUR TOUS LES ELEVES :

- Photocopie de votre carte mutuelle ainsi que de l'attestation accompagnant la carte vitale sur laquelle figure votre enfant scolarisé (si perte de cette attestation en réclamer une nouvelle à la caisse d'assurance maladie ou à la MSA suivant votre cas)

- Certificat Médical d'aptitude à la vie en collectivité, de vaccinations, d'aptitude aux sports (document joint à faire compléter par votre médecin). Il est conseillé pour les stages en milieu hospitalier d'être vacciné contre l'hépatite B.

PS : Lors des semaines de présence à la Maison Familiale, votre enfant doit être en possession de sa carte vitale à partir de 16 ans pour la présenter au médecin et à la pharmacie, le cas échéant.

POUR LES NOUVEAUX INSCRITS :

- Evaluations des besoins spécifiques de l'élève et Autorisation Médicale (à compléter par la famille)
- Autorisation de photographe
- Fiche de motivation (à compléter par le candidat)
- Demande de prélèvements (+ RIB si celui-ci ne nous a pas été transmis)

PIÈCES SPÉCIFIQUES A LA TERMINALE BAC PRO POUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN

- Une **photocopie recto verso** de la carte d'identité (*certifiée conforme sur l'honneur*)
- Attestation de recensement ou certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense

RAPPEL IMPORTANT

L'intégralité des pièces demandées devra être remise dans l'enveloppe ci-jointe le jour de la rentrée

Conditions Financières MFR-Plounevez-Lochrist Année scolaire 2024/2025

Les prélèvements se poursuivent automatiquement pour les élèves déjà scolarisés en 2023/2024

Le règlement de la scolarité est proposé en **10 prélèvements sur l'année scolaire** de septembre à juin (voire plus, si souhait de la famille), il reste également possible par trimestre.

Tout trimestre commencé en internat est un trimestre dû

| | | 4 ^{ème} 3 ^{ème} | Seconde Pro. | 1 ^{ère} Bac PRO Term. BAC PRO |
|---------------------|--|--------------------------------------|--------------|---|
| Internat | Pension scolarité annuelle (cotisation comprise 30 €) | 2 140 € | 2 225 € | 2 483 € |
| Demi-pension | Demi-pension annuelle (cotisation comprise 30 €) | 1 433 € | 1 518 € | 1 693 € |

BOURSES : Information importante :

A la rentrée de septembre, il n'y aura plus de reconduction. Tous les élèves boursiers l'an dernier devront déposer un nouveau dossier de bourse.

Donc, si votre enfant était boursier l'an dernier, **OU**, si vous avez mentionné lors de son inscription que vous souhaitiez faire une demande de bourse, le dossier est présent dans ce pli.

Il sera donc nécessaire avant de compléter ce dossier de se connecter à l'adresse suivante afin de voir si vous êtes éligible au pas. Le calcul se fait à partir de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (nous le recevons en règle général dans le courant de l'été).

Si vous êtes éligible aux bourses et que vous n'avez pas de dossier, vous pouvez en demander un au secrétariat.

<http://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Attention, si vous dépassez le plafond, il est inutile de réaliser un dossier, le service des bourses rejettera le dossier automatiquement.

Pour les élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, vous positionner sur « 2nde générale et technologique » lorsque vous êtes sur le simulateur.

Le dossier de demande est à adresser à la Maison Familiale : **pour le lundi 26 août 2024**

Le règlement intérieur sera remis et signé le jour de la rentrée scolaire

Vous pouvez retrouver cette circulaire de rentrée, avec tous les documents à fournir, sur notre site internet : www.mfr-plounevez.com